



## AVIS DE CONVOCATION

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 16 JUIN 2010 à 17h30**

**AU  
20 RUE DE L'ARCADE  
75008 PARIS**



**DEMOS**  
Société Anonyme au capital de 1 456 339,75 €  
Siège social : 20 rue de l'Arcade 75008 PARIS  
722 030 277 RCS PARIS



1.	Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ? .....	3
2.	Comment participer à l'Assemblée Générale .....	3
3.	Recommandations pratiques aux actionnaires assistant à l'Assemblée .....	4
4.	Comment voter ? Comment remplir votre formulaire ? .....	5
5.	Composition du Conseil d'Administration .....	7
6.	Ordre du jour .....	9
7.	Projet de résolutions .....	10
8.	Présentation des résolutions .....	18
9.	Le Groupe DEMOS en 2009 .....	21
10.	Demande d'envoi de documents et renseignements .....	26



Paris, le 26 mai 2010

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,




Je souhaite vivement que vous puissiez participer à cette Assemblée Générale Mixte qui accordera la priorité au dialogue avec les actionnaires.

Notre Assemblée est un moment essentiel dans la vie de la Société mais aussi un lieu unique d'échanges sur l'activité, les résultats et la stratégie de notre Groupe ainsi que sur le gouvernement de notre entreprise.

Vous trouverez ci-après des précisions sur la tenue de la réunion, son ordre du jour, ainsi que les résolutions et modalités de participation.

Pour obtenir une carte d'admission, il vous suffit de retourner le formulaire joint (cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire).

Si vous ne pouvez pas assister en personne à l'Assemblée, je vous invite à exprimer votre avis :

-  soit en votant par correspondance,
-  soit en vous faisant représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire,
-  soit en autorisant le Président de l'Assemblée à voter en votre nom.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean WEMAÈRE**  
Président - Directeur général



## 1. QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il est toujours titulaire des actions au 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le 11 juin 2010 à zéro heure de Paris.

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur à partir du 1er janvier 2007. Les actionnaires au porteur n'ont donc dorénavant plus à demander à leur intermédiaire financier d'établir une attestation d'immobilisation de leurs actions.

Pour chacun des actionnaires au nominatif, le formulaire de vote joint au présent dossier de convocation précise le nombre de voix calculé à fin mai 2010.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions. Le nombre définitif de ses droits de vote sera arrêté au 16 juin 2010 à zéro heure de Paris.

## 2. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'actionnaire à quatre possibilités :



**Assister personnellement** à l'Assemblée Générale



**Voter par correspondance**



**Donner pouvoir au Président** de l'Assemblée Générale



**Donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire** de DEMOS

Dans tous les cas, il doit impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à DEMOS pour les détenteurs d'actions au nominatif et à leur intermédiaire financier pour les détenteurs d'actions au porteur.

### 2.1. VOUS DESIREZ ASSISTER PERSONNELLEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE



**Si vos actions sont au porteur :**

Vous **devez** faire une demande de carte d'admission, **indispensable** pour être admis à l'Assemblée et y voter en :

- **cochant la case A** en haut du formulaire de vote,
- **retournant le plus tôt possible** ce formulaire à l'**intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre votre demande en procédant à l'établissement d'une attestation de participation<sup>i</sup>.

<sup>i</sup> Dispositif se substituant à partir de 2007 au « certificat constatant l'indisponibilité des actions », plus communément appelé « certificat de blocage »



**Si vos actions sont au nominatif :**

Vous pouvez :

- **faire une demande de carte d'admission** qui vous permettra d'**accéder plus rapidement à la salle de réunion**, en retournant à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée, le formulaire de vote après avoir coché **la case A**,
- **ou bien vous présenter directement au guichet** spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

## 2.2. VOUS NE DESIREZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLEE ET SOUHAITEZ DONNER POUVOIR OU VOTER PAR CORRESPONDANCE

---

Il vous suffit, après avoir coché **la case B**, de :

- **compléter et signer le formulaire de vote** par correspondance ou par procuration,
- **et retourner** celui-ci :
  - **si vos actions sont au porteur**, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre le document, accompagné de l'attestation de participation qu'il aura préalablement établie,
  - **si vos actions sont au nominatif**, à DEMOS – Service Juridique.

En effet, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **Voter par correspondance**
- **Donner pouvoir au Président** de l'Assemblée Générale
- **Donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire** de DEMOS

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à DEMOS - Service Juridique - 20 rue de l'Arcade 75008 Paris, 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit le 11 juin 2010 à zéro heure de Paris au plus tard.

## 3. RECOMMANDATIONS PRATIQUES AUX ACTIONNAIRES ASSISTANT A L'ASSEMBLEE

**La séance du 16 juin 2010 commencera à 17h30 précises**, les actionnaires étant accueillis à partir de 16h30.

**Pour faciliter le déroulement de la réunion, il est donc recommandé**



De se présenter **dès 16h30** à l'adresse de l'Assemblée Générale aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission et, à défaut, de vous présenter à l'accueil,



De bien vouloir se conformer aux indications données en séance sur les modalités du vote.

**Attention** : Afin de permettre le bon déroulement des opérations de décompte des voix et la fixation du quorum, l'attention des actionnaires est appelée sur le fait que les signatures de la feuille de présence seront closes à partir de 17h15.

#### 4. COMMENT VOTER ? COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE ?

**A** Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

- Cochez la case **A**
- Dater et signez en **I**

**B** Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée et vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration :

- Cochez la case **B**
- Choisissez l'une des trois possibilités (une seule option possible)
- Dater et signez dans le cadre **I** au bas de ce formulaire

**C** Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

- Cochez la case précédant « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **I** au bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case **B**

**D** Vous avez choisi de voter par correspondance :

- Cochez la case précédant "je vote par correspondance"
  - chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et figurant dans l'avis de convocation
  - pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes
  - pour voter **NON** ou vous abstenir (ce qui équivaut à voter « non ») sur certaines des résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **I** en bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case **B**

**E** Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration.

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

**F** Ce cadre doit être renseigné pour le cas où des amendements ou nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance ; noircir la case correspondant à votre choix.

**G** Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint, ou un autre actionnaire - personne physique ou morale - qui sera présent en séance) :

- Cochez la case précédant « je donne pouvoir à »
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **I** en bas de ce formulaire
- N'oubliez pas de cocher la case **B**
- Indiquez dans ce cadre l'identité de la personne - physique ou morale - qui vous représentera (nom, prénom, adresse)

**H** Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse :

- si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et éventuellement de les corriger ;
- si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom, et la qualité en laquelle il intervient (Administrateur légal, Tuteur,...).

**I** Cadre à dater et à signer par tous les actionnaires obligatoirement.



## 5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Jean WEMAËRE**

Né le 7 décembre 1946

**Président - Directeur général de DEMOS**

Détient : 1.624.388 actions

Première nomination : 1977

Echéance du mandat : 2010

**• Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Président – Directeur général* : Société d'Etudes et de Formation (SEF) Société d'Etudes et de Préparation aux Examens Publics et Privés (SEPEPP), Formademos Algérie

*Chairman & CEO* : CSE Demos

*Chairman* : Pragoeduca

*Président* : Formademos, Demos Polska, Aframp, Global Estrategias, Shanghai Ying Gang Demos Training & Consulting Co, Mind On Site, Demos Beijing Management & Technical Training, Mind On Site, STS Sauter Training & Simulation SA

*Director* : Hemsley Fraser International, Hemsley Fraser Group (GB), Nine Factors International, Demos Middle East, Demos Australia

*Gérant* : Demos Langues, Les Editions Demos, Demos Benelux, Demos Europäische Wirtschaftsakademie, France Action Locale, IFC Demos, Formademos Technologies, Financière WB, Financière W

*Représentant légal de DEMOS – Président* : ECA, Institut Demos

*Représentant légal de DEMOS – Administrateur* : Formademos, Formademos Algérie

**• Biographie :**

Monsieur Jean Wemaëre est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié ès lettres et ès sciences économiques et diplômé d'études supérieures de sciences économiques.

Il débute sa carrière en qualité de secrétaire parlementaire de Jean-Pierre Soisson (député de l'Yonne) de 1968 à 1971. Il crée Demos en 1972. Il exerce la fonction de Président de la Chambre Syndicale nationale des organismes de formation de 1985 à 1991, ainsi que celle de Président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) depuis 1991. Il est par ailleurs membre et Vice-président de la Fédération Syntec depuis 1995 et administrateur de l'ISQ - Qualification des Services Intellectuels (depuis 2010).

Monsieur Jean Wemaëre est également co-fondateur du groupement des professions de services (GPS) au MEDEF, membre de la Commission Economique du MEDEF, Co-fondateur et co-président de la Commission de l'innovation et des actifs immatériels au sein du Groupement des Professions de Services (GPS).



Geneviève de Froissard de Broissia, épouse Wemaëre

Née le 30 mars 1948

Administrateur de DEMOS

Détient : 606.400 actions

Première nomination : 1977

Echéance du mandat : 2010

**• Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Administrateur* : Société d'Etudes et de Préparation aux Examens Publics et Privés (SEPEPP), CSE Demos, Formademos, Formademos Algérie, Global Estrategias, Mind On Site, STS Sauter Training & Simulation SA

*Director* : Demos Middle East

*Président du Conseil de Surveillance* : Pragoeduca

*Gérant* : WDB

*Représentant légal de DEMOS – Membre* : Aframp

*Représentant légal de SEPEPP – Administrateur* : Société d'Etudes et de Formation (SEF)

*Représentant légal de SEPEPP – Gérant* : Editions Revue d'Etudes, Presse Revue d'Etudes.

**• Biographie :**

Madame Geneviève Wemaëre est diplômée en sciences économiques et en gestion des entreprises. Elle débute sa carrière à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et au Centre d'Etudes de la Vie Politique Française Contemporaine (CEVIPOF) avant de rejoindre en 1973 le Groupe Demos où elle a occupé différentes fonctions.



Emile Fontana

Né le 28 mai 1939

Administrateur de DEMOS

Détient : 44.400 actions

Première nomination : 1977

Echéance du mandat : 2010

**• Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Administrateur* : SEF, SEPEPP

**• Biographie :**

Il crée en 1967 la société SMFR dont il est Président jusqu'en 1981. Depuis cette date il exerce en qualité de consultant et d'animateur de séminaires, il est également éditeur de presse professionnelle pour le groupe Liaison.



**Albert WEMAËRE**

Né le 23 janvier 1980

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 240 actions

Première nomination : 2007  
Echéance du mandat : 2013

• **Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées :**

*Membre du Conseil de Surveillance:* Pragoeduca.

• **Biographie :**

Monsieur Albert Wemaëre est titulaire du DEA de Droit privé général de Paris II, du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat et du DESS de Droit Notarial. Il est actuellement collaborateur à l'Etude Lasaygues.



**Iain LOVETT**

Né le 18 janvier 1968

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 77.375 actions

Première nomination : 2009  
Echéance du mandat : 2015

• **Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Director :* Hemsley Fraser International, Hemsley Fraser Group (GB), Hemsley Fraser Group (USA), Nine Factors International

• **Biographie :**

Diplômé de l'Université de Guildford en 1987 (HND Construction Engineering), titulaire d'un MBA de la Plymouth Business School en 1995 et de la Harvard Business School en 2006 (Leading Professional Service Firms), Monsieur Iain Lovett a exercé la fonction d'analyste des risques liés aux prêts immobilier auprès de la Chase Manhattan Bank (Londres) de 1987 à 1989, puis a été Directeur de la société BMI, société de formation et de conseil de 1988 à 1991.

En 1991, il crée le groupe HEMSLEY FRASER, acteur de premier plan de la formation professionnelle au Royaume Uni, et s'implante aux Etats Unis en 2001. Ce Groupe a intégré le Groupe DEMOS en avril 2008.



**Gérard HORVILLEUR**

Né le 21 juin 1950

**Administrateur indépendant de DEMOS**

Détient : 10 actions

Première nomination : 2008  
Echéance du mandat : 2014

• **Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Président du Directoire :* Dahlia Partners  
*Président du Conseil de Surveillance :* Fideme, Initiative et Finance Gestion

*Vice-Président du Conseil de Surveillance :* Providente Partenaire

*Membre du Conseil de Surveillance :* Financière CBM, Phitrust Partenaires, VTL Développement  
*Administrateur :* Providente

• **Biographie :**

Monsieur Gérard Horvilleur est Président du Directoire de Dahlia Partners, société de gestion des fonds de fonds européen de Natixis Private Equity dotés actuellement de 400 millions d'euros de capitaux.

Monsieur Gérard Horvilleur, 57 ans, diplômé d'HEC, a exercé des responsabilités au sein d'Initiative & Finance depuis 1988. Il devint membre du Directoire en 2002, puis Président en janvier 2004.

Monsieur Gérard Horvilleur a été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 Président du Conseil de Surveillance d'Initiative & Finance Gestion. Il est par ailleurs membre du Comité de Direction de NPE (Natixis Private Equity)



**Pablo CLAVER**

Né le 16 mai 1965

**Administrateur de DEMOS**

Détient : 17.201 actions

Première nomination : 2009  
Echéance du mandat : 2015

• **Autres mandats exercés dans des sociétés :**

*Conseiller Délégué :* Global Estrategias (Espagne)  
*Administrateur Unique :* Global Estrategias (Portugal), Curso Express, Grupo De Capacitacion Tecnologica

• **Biographie :**

Diplômé d'une licence en gestion commerciale et marketing de l'ESIC et d'un troisième cycle en management d'entreprises de l'IESE (Université de Navarre), Monsieur Pablo Claver a exercé la fonction de responsable de la marque des supermarchés "UDACO" de 1990 à 1992, puis a été Directeur du siège madrilène de la société "Iniciativas Empresariales", société spécialisée dans la formation professionnelle.

En 1994, il crée le Groupe Global Estrategias acteur de premier plan de la formation professionnelle en Espagne et au Portugal. Ce Groupe a intégré le Groupe DEMOS en décembre 2005

## 6. ORDRE DU JOUR

### ***De la compétence de l'Assemblée Générale ORDINAIRE***

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs, à savoir :
  - Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
  - Présentation du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
  - Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à savoir :
  - Présentation du rapport de gestion du Groupe
  - Présentation du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Distribution des dividendes
5. Distribution des dividendes des trois derniers exercices
6. Approbation des conventions visées à articles L. 225-38 du Code de commerce
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean WEMAERE
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Geneviève WEMAERE
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Emile FONTANA
10. Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

### ***De la compétence de l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE***

11. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions réservée à Monsieur Iain Lovett, Monsieur Jack Lovell, Monsieur Roger Lovell, Madame Andrea Lovett et Monsieur Paul Wills
12. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
13. Pouvoir à donner pour les formalités

## 7. PROJET DE RESOLUTIONS

### A titre ordinaire



#### **PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et connaissance prise du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprenant le bilan et les comptes de résultats ainsi que leurs annexes, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice de 111.980 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.



#### **DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, comprenant le bilan et les comptes de résultats consolidés ainsi que leurs annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2009 qui s'établit à 577 milliers euros.

**TROISIEME RÉSOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'existence d'un bénéfice d'un montant de 111.980 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter comme suit le résultat de cet exercice :

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	111.980 €
-------------------------------	-----------

- Augmenté des autres réserves distribuables au 31.12.2009	12.486.325 €
--	--------------

<b>BENEFICE DISTRIBUTUABLE</b>	12.598.305 €
--------------------------------	--------------

Soit affecté de la façon suivante :

➤ Dotation complémentaire à la réserve légale (qui sera portée à 143.366 €)	2.094 €
➤ Réserve spéciale des œuvres d'art (qui serait portée à 72.520 €)	9.535 €
➤ Dividendes ordinaires (calculé sur la base de 5.734.644 actions)	573.464 €

<b>SOLDE porté dans le compte des autres réserves</b>	12.013.212 €
---	--------------

**QUATRIEME RÉSOLUTION : Distribution de dividendes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide que les dividendes d'un montant de 573.464,40 €, soit 0,10 € euros par actions, seront versé aux actionnaires.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à prélever sur le compte « Autres Réserves », les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2010.

Il sera ainsi distribué un dividende global de 573.464,40 euros ouvrant droit à un abattement de 40 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

**CINQUIEME RÉSOLUTION : *Distribution des dividendes des trois derniers exercices***

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les abattements correspondants, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende versé par action	Dividende ouvrant droit à abattement
2008	5.660.876	0,10 €	0,10 €*
2007	5.616.474	0,15 €	0,15 €*
2006	10 000	25,90 €	25,90 €*

\* Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40% applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1er janvier 2006.

**SIXIEME RÉSOLUTION : *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et lesdites conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

**SEPTIEME RÉSOLUTION : *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean WEMAERE***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Jean WEMAERE en qualité d'administrateur.

**HUITIEME RÉSOLUTION : *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Geneviève WEMAERE***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Madame Geneviève WEMAERE en qualité d'administrateur.



**NEUVIEME RÉSOLUTION : *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Emile FONTANA***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Emile FONTANA en qualité d'administrateur.



**DIXIEME RÉSOLUTION : *Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Salustro Reydel - KPMG, représenté par Monsieur Benoît LEBRUN arrive à son terme lors de la présente Assemblée Générale, décide de nommer le cabinet KPMG Audit - Département de KPMG SA - Immeuble le Palatin 3, cours du triangle 92939 Paris la Défense cedex 512 612 391 RCS Nanterre, représenté par Monsieur Benoît LEBRUN, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### A titre extraordinaire



**ONZIEME RÉSOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions réservée à Monsieur Iain Lovett, Monsieur Jack Lovell, Monsieur Roger Lovell, Madame Andrea Lovett et Monsieur Paul Wills**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et statuant dans le cadre des articles L.225-129, L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un nombre maximum de 150.000 actions ordinaires nouvelles ; soit une augmentation de capital dont le montant nominal ne pourra excéder 37 500 euros ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente délégation au profit de :
  - Monsieur Iain Lovett, né le 18 janvier 1968 à Stratford Upon Avon, Warwickshire, de nationalité anglaise, qui aura le droit de souscrire à 126.000 actions nouvelles à émettre au titre de la présente résolution ;
  - Monsieur Jack Lovell, né le 23 janvier 1948 à Southampton, Hampshire, de nationalité anglaise, qui aura le droit de souscrire à 7.500 actions nouvelles à émettre au titre de la présente résolution ;
  - Monsieur Roger Lovell, né le 23 janvier 1952 à Southampton, Hampshire, de nationalité anglaise, qui aura le droit de souscrire à 7.500 actions nouvelles à émettre au titre de la présente résolution ;
  - Madame Andrea Lovett, née le 30 juillet 1968 à St Austell, Cornwall, de nationalité anglaise, qui aura le droit de souscrire à 7.500 actions nouvelles à émettre au titre de la présente résolution ;
  - Monsieur Paul Wills, né le 28 août 1964 à Redruth, Cornwall, de nationalité anglaise, qui aura le droit de souscrire à 1.500 actions nouvelles à émettre au titre de la présente résolution ;
3. décide que la souscription des actions pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
4. décide que le prix d'émission des actions à émettre au titre de la présente résolution sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'Administration décidant de mettre en œuvre la présente délégation ; les cours cotés correspondront aux cours de clôture desdites séances de bourse ;

5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- déterminer les modalités de l'augmentation de capital, et notamment déterminer le nombre d'actions à émettre, fixer le prix de souscription, arrêter les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de livraison, de libération et de jouissance des actions, conformément aux termes de la présente résolution et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
  - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires titres financiers donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles,
  - sur sa seule décision, et s'il le juge opportun, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi,
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et autres formalités requises.

La présente délégation de compétence est donnée pour une période de dix-huit mois (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.



**DOUZIEME RÉOLUTION : *Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, dans le cadre des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal maximal de 50.000 € (cinquante mille euros), réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est indépendant de toute autre délégation autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires et ne s'imputera sur aucun autre plafond global d'augmentation de capital ;
2. décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres financiers donnant accès au capital de la Société émise en application de la présente autorisation ;
3. décide que la décote offerte ne pourra excéder 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ;
4. décide que dans les limites fixées ci-dessus, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, notamment à l'effet de :
  - arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
  - déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
  - procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;
  - fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
  - prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;

- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
- modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

La présente délégation de compétence est donnée pour une période de dix-huit mois (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale ; elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.



**TREZIEME RÉSOLUTION : *Pouvoirs à donner pour les formalités***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

## 8. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

**Treize résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 16 juin 2010.**

**Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de dix résolutions par l'Assemblée Générale Ordinaire :**

**La première et deuxième résolutions** traitent de l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2009. Les commentaires détaillés sur les comptes figurent dans le rapport de gestion annuel. En séance, il sera procédé à la présentation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes.

**La troisième, quatrième et cinquième résolutions** proposent l'affectation du résultat social de l'exercice 2009 et la mise en paiement du dividende. Le bénéfice de DEMOS, soit 111.980 euros, complété du report à nouveau de 12.486.325 euros, représente un total à répartir de 12.598.305 euros. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 573.464,40 euros, correspondant à une distribution de 0,10 euro par action. Il sera mis en paiement, uniquement en espèces, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à prélever sur le compte « Autres Réserves », les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende. Après dotation à la réserve spéciale des œuvres d'art pour 9.535 euros, un montant de 12.013.212 euros serait affecté au report à nouveau.

**La cinquième résolution** rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

**La sixième résolution** traite de l'approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. En effet, dans le cadre de la vie courante d'une entreprise, et plus spécialement quand cette dernière est l'élément essentiel d'un groupe de sociétés, des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre celle-ci et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, voire entre la société et ses dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital. Ces conventions font l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration, et doivent être approuvées par l'Assemblée des actionnaires après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

**La septième résolution**, propose à l'Assemblée de renouveler en qualité d'Administrateur Monsieur Jean WEMAERE pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

**La huitième résolution**, propose à l'Assemblée de renouveler en qualité d'Administrateur Madame Geneviève WEMAERE pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

**La neuvième résolution**, propose à l'Assemblée de renouveler en qualité d'Administrateur Monsieur Emile FONTANA pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

**La dixième résolution** propose la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire : le cabinet KPMG Audit - Département de KPMG SA - Immeuble le Palatin 3, cours du triangle 92939 Paris la Défense cedex 512 612 391 RCS Nanterre, représenté par Monsieur Benoît LEBRUN, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les Commissaires aux comptes, nommés pour six exercices, ont pour mission, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société dont ils sont chargés de certifier les comptes et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur. Ils ont pour objectif principal de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes qu'ils attestent dans un rapport soumis aux actionnaires qui approuvent les comptes en assemblée générale.

### **Deux résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

**La onzième résolution** propose de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal maximal de 50.000 € (cinquante mille euros), réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est indépendant de toute autre délégation autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires et ne s'imputerait sur aucun autre plafond global d'augmentation de capital.

Il vous est proposé de décider de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres financiers donnant accès au capital de la Société émise en application de la présente autorisation.

Il vous est proposé de décider que la décote offerte ne pourrait excéder 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

Enfin, il vous est demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour déterminer, dans les limites fixées par la présente résolution, les modalités de la ou des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence.

Cette délégation serait donnée pour une durée maximum de dix-huit mois (18) mois à compter du jour de l'Assemblée.

L'utilisation par le Conseil d'Administration de cette délégation donnera lieu à l'établissement par le Conseil d'Administration d'un rapport soumis à l'assemblée générale ordinaire suivante sur les conditions de cette utilisation, et d'un rapport des commissaires aux comptes sur la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, sur les éléments de calcul du prix d'émission et sur l'incidence de l'émission sur les actionnaires.

**La douzième résolution** propose à l'Assemblée de bien vouloir donner compétence au Conseil d'Administration, à l'effet de décider de procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Monsieur Iain Lovett, Monsieur Jack Lovell, Monsieur Roger Lovell, Madame Andrea Lovett et Monsieur Paul Wills pour un nombre maximum de 150 000 actions ordinaires nouvelles chacun, soit une augmentation de capital dont le montant nominal ne pourrait excéder 37 500 euros.

Monsieur Iain Lovett, Monsieur Jack Lovell, Monsieur Roger Lovell, Madame Andrea Lovett et Monsieur Paul Wills sont les fondateurs du Groupe Hemsley Fraser dont DEMOS détient 100% des titres à la date de la présente Assemblée. Fort du développement du Groupe Hemsley Fraser depuis son intégration dans le Groupe DEMOS en avril 2008, ils ont manifesté le désir de devenir actionnaire de DEMOS SA. Ceci permet de renforcer leur engagement au sein du Groupe DEMOS.

La souscription des actions serait assurée en tout ou partie par voie de compensation avec les créances que Monsieur Iain Lovett, Monsieur Jack Lovell, Monsieur Roger Lovell, Madame Andrea Lovett et Monsieur Paul Wills détiendraient sur la Société.

**Enfin, la treizième résolution** classique concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales de la présente Assemblée.

## 9. LE GROUPE DEMOS EN 2009

### 9.1. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE DEMOS PENDANT L'EXERCICE 2009 (DONNEES CONSOLIDEES SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)

Le Groupe DEMOS a réalisé sur l'exercice 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 96.153 milliers d'euros à comparer à 97.456 milliers d'euros en 2008. A taux de change constant, le volume d'activité 2009 est stable par rapport à 2010.

Dans le même temps, on constate que le résultat d'exploitation est en baisse puisqu'il passe de 8.708 milliers d'euros en 2008 à 4.413 milliers d'euros en 2009.

Ces résultats montrent que les efforts entrepris par le Groupe notamment pour accroître la diversification des revenus, tant concernant la nature des produits que les zones géographiques d'activité, la réduction des coûts et une gestion stricte du besoin en fonds de roulement ont permis de résister à la crise économique sans précédent dont a été marquée l'année 2009.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi sa politique d'investissement, en particulier concernant les opérations de croissance externe, et, de ce fait, le périmètre de consolidation a évolué de la façon suivante par rapport à celui de l'exercice précédent :

- **Acquisition de la société STS Sauter Training & Simulation SA (STS)**

Le 16 janvier 2009, DEMOS SA a acquis 51% du capital de la société suisse STS Sauter Training & Simulation SA (STS), payé intégralement en numéraire. Le contrat prévoit par ailleurs l'acquisition par DEMOS SA des 49% résiduels au cours du premier semestre 2011.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe visant à accélérer le développement de son offre sur des secteurs à fort potentiel comme le e-learning.

Située à Lausanne en Suisse, STS est spécialisée dans le développement de produits dédiés à la formation en management de projet et son activité repose d'une part sur le développement et la vente de didacticiels et d'autre part sur la gestion d'un programme de formation et de coaching en entreprises. Créée en 1996, STS, actuellement leader sur le marché suisse, distribue ses produits dans plus de 35 pays grâce à un réseau important de partenaires (Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique et Middle East). L'ensemble des produits e-learning de STS ont déjà été traduits en 14 langues, ce qui lui confère un fort potentiel de croissance au niveau international.

La société, qui compte actuellement 10 salariés permanents, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 millions de francs suisses en 2009 (soit environ 1,7 millions d'euros).

- **Renforcement de la participation de DEMOS SA dans GLOBAL ESTRATEGIAS**

Conformément aux accords souscrits par DEMOS SA lors de l'acquisition de 51% des actions de la société Global Estrategias en décembre 2005, DEMOS SA a acquis 24% des titres résiduels de cette société le 26 juin 2009, portant ainsi sa participation à 100%. Le paiement de cette participation est effectué en numéraire et a été effectué pour moitié en septembre 2009, le reliquat devant être versé au plus tard en septembre 2010.

- **Renforcement des ressources financières**

L'émission d'OSBAAR pour un montant de 14,5 millions d'euros réalisée en juillet 2009 a permis au Groupe DEMOS de disposer de ressources financières complémentaires afin de poursuivre son développement et saisir toute opportunité de croissance qui se présenterait sur le marché.

Le Groupe a également procédé à l'attribution gratuite de BSAAR autonomes, à raison de 1 BSAAR pour 15 actions existantes, parallèlement à l'émission des OBSAAR.



## MARGES ET RESULTATS

Le **résultat d'exploitation** se monte à 4.413 milliers d'euros à comparer à 8.708 milliers d'euros en 2008, soit une baisse de près de 49%.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- une bonne maîtrise des postes « achats et variation de stock » ainsi que « autres achats externes » qui illustrent une bonne résistance des marges sur chacune des lignes de métiers, pondérée par un mix produit/prix défavorable notamment avec la baisse relative de l'activité catalogue par rapport aux autres lignes de produits;
- une augmentation de 12% du poste « charges de personnel » s'élevant à 39.441 K€ en 2009 contre 35.280 milliers d'euros en 2008, qui s'explique essentiellement par :
  - o les effets de périmètre avec l'intégration sur une année pleine de Hemsley Fraser et STS (2,6 millions d'euros) ;
  - o le renforcement du management du Groupe au niveau corporate (0,5 million d'euros) ;
  - o les efforts d'investissement réalisés en interne notamment sur le développement des produits e-learning (0,6 million d'euros).

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris des mesures de restructuration dans certaines de ses filiales, principalement en Espagne, au Royaume-Unis et en France afin d'adapter la structure de coûts au volume d'activité consolidé.

Le **résultat financier** fait ressortir une perte de 375 milliers d'euros en 2009 à comparer à un profit de 163 milliers d'euros en 2008. Le résultat 2009 est fortement pénalisé par la constatation d'une perte de change de 269 milliers d'euros par Hemsley Fraser UK, relative à un prêt en dollars consenti à sa filiale Hemsley Fraser US.

Ainsi, le **résultat courant des sociétés intégrées** se monte en 2009 à 4.038 milliers d'euros à comparer à 8.871 milliers d'euros enregistrés en 2008.

Le montant net des **charges exceptionnelles** est de 722 milliers d'euros en 2009 soit un niveau sensiblement identique aux 674 milliers d'euros de 2008. Ces charges sont relatives à diverses opérations de restructuration opérées afin d'adapter son organisation aux évolutions stratégiques du Groupe et de lui permettre de mieux faire face à l'environnement économique difficile actuel. Les principaux faits marquants sont les suivants :

- Restructuration de DEMOS SA avec le regroupement de certains départements ou services afin de générer des économies d'échelle,
- Réduction d'effectifs au sein de la filiale Global Estrategias en Espagne de façon à modifier sa structure de coûts fixes pour faire face au recul de ses activités traditionnelles.

La **charge d'impôt** de l'exercice, y compris l'enregistrement des impôts différés, se monte à 532 milliers d'euros contre 2.379 milliers d'euros en 2008.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence**, dégage un profit de 61 milliers d'euros en 2009, en nette progression par rapport aux 9 milliers d'euros constatés en 2008.

Le montant des **amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition** enregistrés en 2009 est de 2.038 milliers d'euros en augmentation par rapport à celui de 2008 (1.843 milliers d'euros). Cette évolution est directement liée à la croissance du montant des écarts d'acquisition actifs, qui résultent des opérations de croissance externes opérées au cours de l'exercice (acquisition de STS et prise de participation complémentaire de Global Estrategias).

Le **résultat net** (part du Groupe) se monte à 577 milliers d'euros en 2009.



## FINANCEMENT ET STRUCTURE FINANCIERE

Comme annoncé lors de son introduction en bourse, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissement au cours de l'exercice 2009 qui a un impact sur le montant des **actifs immobilisés** dont le montant net s'élève à 37.226 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 33.722 milliers d'euros fin 2008 :

- Le montant net des immobilisations incorporelles progresse de 2.416 milliers d'euros au cours de l'exercice 2009 pour atteindre 6.570 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte essentiellement de la poursuite des investissements significatifs engagés sur l'activité e-learning fin 2007. En outre, l'année 2009 a été marquée par une réorganisation importante de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe et le lancement de plusieurs projets majeurs consistant à doter DEMOS d'un outil de CRM Groupe (Customer Relationship Management), de nouveaux sites internet performants pour chacune des filiales et d'une infrastructure technique centralisée et sécurisée. Ces projets se poursuivront au cours de l'exercice 2010. Plus généralement, cette politique d'investissement active sur ces actifs immatériels traduit la volonté du Groupe de poursuivre l'adaptation de ses outils afin de faire face aux évolutions de son environnement, notamment au travers d'une politique d'innovation sur l'ensemble de sa gamme de produits dont notamment les formations à distance en e-learning.
- Le montant net des écarts d'acquisition progresse de 24.853 milliers d'euros fin 2008 à 26.754 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation se décompose en une augmentation des valeurs brutes de 3.939 milliers d'euros diminuée de dotations aux amortissements complémentaires de 2.038 milliers d'euros. Les principales variations sur les valeurs brutes correspondent notamment :
  - à des acquisitions de la période relatives aux acquisitions de GLOBAL ESTRATEGIAS (augmentation du taux d'intérêt) et de STS pour un montant total de 3.850 milliers d'euros.
  - à des compléments de prix versés sur la période ou à des ajustements de compléments de prix versés qui ont été comptabilisés sur FORMASTORE, EFP FORMALANGUES pour un montant total de 195 milliers d'euros.
  - à l'annulation du complément de prix de PRAGOEDUCA estimé à 144 milliers d'euros au 31 décembre 2008. En effet, les conditions contractuelles de versement du complément de prix n'ont pas été atteintes.
  - à des ajustements sur les écarts d'acquisition des sociétés INSTITUT DEMOS et HEMSLEY FRASER respectivement de 25 milliers d'euros et de 13 milliers d'euros.

**L'actif circulant** passe de 47.904 milliers d'euros en 2008 à 50.562 milliers d'euros au 31 décembre 2009 principalement du fait de :

- La diminution du poste « clients et comptes rattachés » de 7.521 milliers d'euros soit 21,4%. Il convient de noter que cette décroissance est nettement supérieure à celle du chiffre d'affaires, ce qui est le fruit des efforts constants du Groupe pour à la fois accroître le rythme de facturation des prestations effectuées mais aussi réduire sensiblement les délais de paiement de ses clients. A titre d'exemple, on pourra ainsi souligner que le délai moyen de paiement des clients de DEMOS SA se situe à 56 jours au 31 décembre 2009, soit un niveau historiquement bas.
- Le poste « autres créances » a augmenté de 3.062 milliers d'euros entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 pour atteindre le solde de 8.737 milliers d'euros à cette date. Outre l'augmentation des charges constatées d'avance de 641 milliers d'euros, on soulignera que les créances d'impôts exigibles progressent de 1.135 milliers d'euros et que les impôts différés actifs augmentent de 493 milliers d'euros.
- le montant des **disponibilités et valeurs mobilières de placement** est de 13.764 milliers d'euros au 31 décembre 2009 à comparer à 6.505 milliers d'euros fin 2008.

Au 31 décembre 2009, les **capitaux propres consolidés part du Groupe et intérêts minoritaires** se situent à 29.126 milliers d'euros contre 28.642 milliers d'euros au 31 décembre 2008, dont respectivement 28.395 milliers d'euros et 27.688 milliers d'euros de **capitaux propres part du Groupe**.

Le montant des **emprunts et dettes financières** est de 23.164 milliers d'euros au 31 décembre 2009 soit une progression de 12.075 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (11.089 milliers d'euros). Cette variation s'explique principalement par l'émission d'OBSAAR en juillet 2009 pour un montant de 14,5 millions d'euros qui est partiellement compensée par les remboursements d'emprunts antérieurement obtenus selon les échéanciers de remboursement contractuels.

Au 31 décembre 2009, la dette nette du Groupe se monte à 9,4 millions d'euros et l'ensemble des covenants bancaires sont ainsi respectés.

Les **dettes fournisseurs et comptes rattachés** s'élèvent à 18.883 milliers d'euros contre 24.012 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2008. La diminution de 5.129 milliers d'euros sur la période, soit 21,3%, trouve deux explications principales :

- L'application stricte de la loi LME en France, qui a conduit les différentes entités françaises du Groupe à réduire les délais de règlement de leurs fournisseurs.
- Le montant des dettes sur acquisitions d'actifs, qui concernent les estimations de compléments de prix sur les acquisitions antérieures, est passé de 5.826 milliers d'euros fin 2008 à 3.785 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette diminution est liée aux paiements effectués sur la période.



## PERSPECTIVES

Pour 2010, DEMOS s'attend à un environnement qui restera difficile, dont la caractéristique principale est l'incertitude de l'attitude des acteurs économiques influant sur l'activité du Groupe, à laquelle vient s'ajouter des situations très contrastées sur les différents territoires géographiques sur lequel DEMOS opère, il est délicat de se livrer à des prédictions sur les perspectives futures à court et moyen termes.

Il nous semble cependant pertinent de souligner que le Groupe dispose de relais de croissance qui s'avèreront primordiaux dans les mois à venir. On peut notamment citer :

- La création d'une force de vente internationale dédiée aux grands comptes stratégiques,
- L'attractivité de sa gamme et le renforcement de nouvelles lignes de produits en matière de conseil et d'outsourcing, qui sont elles-mêmes des activités prescriptrices de formation,
- Le lancement d'une nouvelle ligne de produits e-learning sur étagère multilingue, dont la commercialisation a démarrée fin 2009 sur l'ensemble des territoires du Groupe,
- Une activité inter-entreprise dont la dépendance à un nombre peu important de clients ou un nombre limité de produits est faible,
- Les perspectives de croissance forte sur des marchés encore non matures et à fort potentiel, comme la Chine, le Maghreb et l'Europe centrale,
- Les opportunités de développement actuellement à l'étude sur de nouveaux territoires dont notamment le Brésil.

## 9.2. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	1.433.661	1.412.719	1.404.118,50	1.000.000	1.000.000
Nombre d'actions émises	5.734.644	5.650.876	5.616.474	10.000	10.000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	2.947	2.947
<b>Résultat globaux des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires HT	55.375.457	57.601.113	55.190.204	45.452.244	36.561.419
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions, après participation	2.192.171	6.177.281	6.259.979	3.601.190	2.606.081
Impôt sur les bénéfices	(164 701)	1.426.810	1.770.451	1.302.281	747.999
Participations des salariés	0	386.760	431.053	493.491	290.719
Bénéfices après impôt, participation, amortissements et provisions	111.980	2.856.865	3.988.250	2.386.342	1.311.314
Montant des bénéfices distribués	573.464	566.088	842.471,10	259.000	535.000
<b>Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action</b>					
Bénéfices après impôts, participation mais avant amortissements et provisions	0,41	0,84	0,80	230	186
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	0,02	0,51	0,71	239	131
Dividendes versé à chaque action	0,10	0,10	0,15	25,9	53,5
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen (permanent)	309	294	237	197	177
Montant de la masse salariale (permanent & formateurs occasionnels)	13.844.232	12.634.739	11.344.705	9.549.108	7.886.559
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	6.639.528	5.989.197	5.181.701	4.413.098	3.576.316

10. DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

**Formulaire à adresser à :**  
DEMOS - Service Juridique  
20 rue de l'Arcade  
75008 PARIS



Je soussigné (e)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal / Ville : .....

titulaire de ..... action (s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrite(s) en compte chez <sup>i</sup>

prie DEMOS, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2010, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Fait à .....

le ..... 2010

Signature

**NOTA** : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

<sup>i</sup> Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur de compte.

# NOTES





**DEMOS**

Société Anonyme au capital de 1 456 339,75 €  
Siège social : 20 rue de l'Arcade 75008 PARIS  
722 030 277 RCS PARIS